

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET  
DE LA MAYENNE

Laval, le 2 mars 2020

## LEVÉE DE LA SUSPENSION D'UNE PARTIE DES ACTIVITÉS D'APROCHIM A GREZ-EN-BOUÈRE

Jean-Francis TREFFEL, préfet de la Mayenne, a signé le 28 février un arrêté qui lève la suspension d'une partie des activités du site d'APROCHIM, à Grez-en-Bouère.

APROCHIM peut, à nouveau, prendre en charge les transformateurs contenant des PCB et procéder au pompage des huiles qu'ils contiennent.

Cette décision est prise car, depuis l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 prononçant la suspension partielle de l'activité :

- APROCHIM a réalisé d'importants travaux ;
- les résultats des prélèvements réalisés sur les herbes n'ont révélé aucun dépassement de la valeur de commercialisation des fourrages sur l'ensemble des stations de surveillance.

Cette décision ne concerne pas les installations dans lesquelles est survenu l'accident du 22 janvier 2020. Des expertises sont, en effet, toujours en cours.

**Contact presse** : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle  
02 43 01 50 70/71/72

[pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)  [@Prefet53](https://twitter.com/Prefet53)  [Préfet de la Mayenne](https://www.facebook.com/Prefet53)  [@prefet53](https://www.instagram.com/prefet53)  [prefet53](https://www.snapchat.com/add/prefet53)